



DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

CANTON DU VAL DE LORRAINE SUD

VILLE DE FROUARD

DECISION N° 2023/47

**OBJET : CONTRAT RELATIF A LA PRESTATION DE « ART EN PRODUCTION » – SPECTACLE
« TROP PRES DU MUR » PAR TYPHUS BRONX**

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'autorisation de représentation sollicitée par le Pôle culture de la Ville de Frouard auprès de « Art en Production », située au 71 rue de Saint Genès - 33000 Bordeaux,

Vu la programmation d'une représentation du spectacle « Trop près du mur » par Typhus Bronx, le 26 janvier 2024,

Vu le montant forfaitaire de la prestation arrêté à 2.511,74 €,

DECIDE

Article 1

De signer un contrat avec « Art en Production », nécessaire au bon déroulement de l'action.

Article 2

Précise que les crédits sont prévus à l'article 6288-313 du budget annexe « développement culturel » de l'exercice 2023.

Fait à Frouard, le 17 juillet 2023


Le Maire,
Pascal BARTOSIK